

NOMS / PRENOMS	PRESENCE
Représentants FSU	
AUBATIN Paule	Présente
BAGGHI Jean-Marc	Présent
SEVENO Caroline	Présente
TASSIUS Denise	Présente
Représentants SPEG	
LETIN Gregory	Présent
COQUIN-BOUSSISSI Rachida	Présente
REMI Céline	Absente
Représentants UNSA Education	
CARENE Betty	Présente
LAMARRE Constant	Présent
LUTBERT Hélène	Présente

Direction du pôle Guadeloupe	
JEAN-ALEXIS Célia (Vice-présidente du pôle Guadeloupe)	Présente
D'ARBAUD Keïla (responsable administrative et financière du pôle Guadeloupe/DGS adjointe de l'UA)	Absente
Personnel du pôle universitaire	
CORDOVAL Chloë (responsable administrative et financière adjointe du pôle Guadeloupe)	Absente
EDOUARD-LALANNE Véronique (chargée de gestion administrative)	Présente

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe ouvre la séance à 8h45.

La secrétaire de séance est Madame Edouard-Lalanne et la secrétaire adjointe de séance est Madame Seveno.

	Membres
Présents	9
Représentés	0
Absents	1
Total	10

L'ordre du jour est établi comme suit :

A- Approbation du procès-verbal du CSAS du jeudi 14 novembre 2024

B- Affaires ressources humaines

1. Campagne ATER 2025
2. Organigramme Pôle Guadeloupe

C- Questions diverses

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe introduit le comité par des propos liminaires où une revue des événements qui se sont tenus sur les campus du Pôle durant ces derniers mois est présentée ainsi qu'un point sur les infrastructures.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe enregistre les questions diverses des membres du CSAS. Il y a deux questions diverses.

Madame CARÈNE demande si les stagiaires et les doctorants pourraient bénéficier d'un espace pour déjeuner car ils n'ont pas le droit de déjeuner dans les laboratoires, ni dans les bureaux. Elle indique avoir échangé avec Monsieur HARAL à ce propos.

Monsieur LÉTIN demande s'il est possible de mettre en place un interphone dans le bâtiment recherche pour accueillir les visiteurs.

A. Approbation du procès-verbal du CSAS du jeudi 26 septembre 2024

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur le procès-verbal du CSAS du jeudi 14 novembre 2024.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	4	2	3	9
Abstention(s)				0
Contre				0
Pour	4	2	3	9
Avis favorable				

Le procès-verbal du CSAS du jeudi 14 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres du comité social d'administration spécial.

B. Affaires ressources humaines

1. Campagne ATER 2025

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente la campagne ATER 2025.

Madame COQUIN-BOUSSISSI demande la raison pour laquelle il n'y a pas d'avis pour l'UFR STAPS.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que le conseil de composante n'est pas encore complet mais que les collègues se sont réunis afin d'identifier la discipline pour ce poste ATER.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise que deux postes n'apparaissent pas sur le tableau car ils ont été demandés en renouvellement.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur la campagne ATER 2025.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	4	2	3	9
Abstention(s)				0
Contre				0
Pour	4	2	3	9
Avis favorable				

La campagne ATER 2025 est approuvée à l'unanimité par les membres du comité social d'administration spécial.

2. Organigramme Pôle Guadeloupe

Madame COQUIN-BOUSSISSI demande quels sont les changements dans ce document.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe explique que le changement porte sur l'ajout de l'agent rondier dans l'organigramme.

Madame COQUIN-BOUSSISSI demande s'il s'agit d'un agent de sécurité.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe explique que l'agent rondier fait des rondes au sein de l'établissement et que les agents de sécurité sont gérés par une entreprise privée. Elle précise que son rôle est de renforcer la sécurité et de rassurer les étudiants. Elle ajoute qu'il a mené de nombreuses actions afin de reconduire vers la sortie les personnes non autorisées à être sur le site.

Madame CARENE demande la signification des catégories. Elle dit que le grade TECH correspond à la catégorie B.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique que la catégorie A correspond à IGR, IGE et ASI, la catégorie B à TECH et qu'elle vérifiera avec la DRH les catégories et les grades des postes.

Elle énumère les informations à vérifier à savoir si le responsable des opérations logistiques est catégorie A ASI, si le responsable BFCA est catégorie A ASI et si deux gestionnaires de scolarité sont catégorie B et catégorie C.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise que ce sont des agents qui ont évolué. Elle souligne que toutes ces informations seront vérifiées et corrigées si nécessaire.

Madame SEVENO demande s'il ne faudrait pas présenter l'organigramme à la prochaine instance.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe explique qu'il serait préférable de voter l'organigramme sous réserve car il s'agit de vérifier les informations concernant les catégories des agents. Elle précise que durant cette période relative aux listes d'aptitudes, les agents ont besoin de l'organigramme pour la constitution de leur dossier. Il faut un organigramme récent permettant de bien identifier leurs missions et les valoriser.

Monsieur LÉTIN confirme que l'organigramme est crucial dans cette campagne de liste d'aptitude. Il remarque que dans l'ancien organigramme, il y avait deux ingénieurs de formation pour le BFCA et actuellement, il n'y en a qu'un.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe confirme qu'il n'y a qu'un ingénieur de formation car le deuxième était contractuel.

Monsieur LÉTIN demande si le recrutement d'un électricien supplémentaire est prévu pour le pôle afin de renforcer ce domaine.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond qu'il n'y a pas de recrutement prévu parce qu'il faudrait un support vacant. En revanche, les agents logistiques suivent des formations pour avoir des habilitations électriques, afin de pouvoir effectuer certaines manipulations sans avoir à solliciter l'électricien.

Madame COQUIN-BOUSSISSI dit que sur l'ancien organigramme, il n'y avait pas de gestionnaire de service d'enseignement et que maintenant cela apparaît sur le document.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise qu'il y a toujours eu 5 postes pour le BFCA, mais que les missions sont spécifiées.

Madame AUBATIN remarque que l'organigramme n'est pas nominatif et indique qu'il faudrait mettre le nom des agents afin qu'ils puissent mettre le document dans leurs dossiers de liste d'aptitude.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise qu'il s'agit d'un organigramme structurel et que les agents pourront ajouter un organigramme fonctionnel indiquant l'ensemble des services et composantes avec qui ils sont en lien. L'organigramme sera validé par le pôle pour valoriser les missions qu'ils effectuent.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe fait un récapitulatif des informations à vérifier dans l'organigramme, à savoir pour la logistique, si le responsable des opérations logistique est TECH ou ASI et si le gestionnaire administratif logistique et ADT ou TECH.

À vérifier également pour le BFCA, si le responsable BFCA est TECH ou ASI, si l'ingénieur de formation est IGE et si les deux gestionnaires de scolarité sont ADT ou TECH.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur l'organigramme du Pôle Guadeloupe sous réserve des modifications à effectuer.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	4	2	3	9
Abstention(s)				0
Contre				0
Pour	4	2	3	9
Avis favorable				

L'organigramme du Pôle Guadeloupe est approuvé à l'unanimité par les membres du comité social d'administration spécial.

C. Questions diverses

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande à Madame CARÈNE si elle aurait une proposition de lieu pour que les doctorants puissent déjeuner.

Madame CARÈNE répond avoir repéré un lieu avec le directeur du patrimoine derrière le bâtiment C du bâtiment recherche, dans l'enceinte de l'université, sécurisé et accessible à l'ensemble des étudiants.

Monsieur LAMARRE informe que l'accès se fait du côté du bâtiment C.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe informe qu'il y a eu une demande similaire pour les agents qui souhaiteraient s'installer pour déjeuner à l'extérieur

derrière le bâtiment C. À ce jour, le pôle n'a pas reçu de proposition de devis pour ce projet.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise que la zone repérée est un espace avec peu de visibilité et que cela peut donner la possibilité aux personnes extérieures de s'installer. Il faut également penser à la sécurité. Cependant, les doctorants peuvent étudier la faisabilité pour la construction d'un carbet en faisant une fiche projet CVEC et éventuellement soumettre l'idée à un doctorant Monsieur RINALDO, ancien Vice-président des étudiants qui connaît le fonctionnement de ces projets.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond à la question de Monsieur LETIN concernant l'accès au bâtiment recherche pour les doctorants n'ayant pas de badge. Elle indique que les doctorants peuvent avoir un badge.

Monsieur LÉTIN précise que sa question concerne les personnes qui ne possèdent pas de badge et qui ne sont pas doctorants.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe met l'accent sur le fait que le public n'est pas autorisé à se rendre dans le bâtiment recherche.

Monsieur LÉTIN dit qu'il peut s'agir de personnes qui viennent pour des interventions diverses ou des étudiants qui viennent visiter ou interroger leurs enseignants.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise que les étudiants ne doivent pas aller dans le bâtiment recherche car c'est un bâtiment qui ne reçoit pas de public.

Monsieur LÉTIN mentionne qu'il y a un amphithéâtre à proximité.

La Vice-présidente du Pôle Guadeloupe fait savoir que l'amphithéâtre est ouvert au public. C'est pour cela que de nombreux événements y ont lieu.

Madame COQUIN-BOUSSISSI indique qu'en cas de retard lors des formations dans le bâtiment recherche, il n'est pas possible d'y accéder et il est nécessaire de contacter un collègue pour le faire.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise que les agents qui vont régulièrement dans le bâtiment recherche peuvent demander à avoir l'accès avec leur carte professionnelle. Les étudiants qui ont une autorisation, ont des cartes invitées et à la fin de leur stage, ils restituent les cartes à la responsable administrative et financière de la composante.

Monsieur LÉTIN informe qu'il y a une porte qui ne se ferme pas.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique que des personnes bloquent les portes avec des pierres. Le risque est que les portes restent ouvertes et que des

individus extérieurs accèdent au bâtiment, ce qui peut mettre en danger les agents sur place. Il faut signaler immédiatement ce type d'incident pour effectuer les réparations et mettre les collègues en sécurité.

Monsieur LÉTIN ajoute que la première porte du bâtiment recherche a été vandalisée.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe se questionne sur les motivations derrière les actes de vandalisme.

Monsieur LÉTIN suggère d'installer un interphone équipé d'une caméra et de secrétaires pour filtrer les passages.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe dit qu'il sera difficile de filtrer les passages et de déterminer les personnes responsables en cas d'incident. Elle va réfléchir à la possibilité d'installer un interphone à l'entrée du bâtiment de recherche.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe lève la séance à 09h20.

Secrétaire de séance



Véronique EDOUARD-LALANNE

LA VICE-PRESIDENTE DU PÔLE GUADELOUPE



Caroline Séveno,
secrétaire adjointe de séance

